

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail – Patrie*

-----  
REGION DU CENTRE

-----  
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

-----  
COMMUNE DE YAOUNDE 7

-----  
BP 3453 YAOUNDE

REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace – Work – Fatherland*

-----  
CENTRE REGION

-----  
MFOUNDI DIVISION

-----  
YAOUNDE 7 COUNCIL

# APERCU DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

## ➤ **VISION ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT**

### ▪ **LA VISION :**

Dans son document de vision à l'horizon 2035, le Cameroun se donne pour ambition d'être à cette échéance « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La réalisation de ce projet implique l'État, les acteurs privés, la société civile et les partenaires au développement. Les collectivités territoriales décentralisées (CTD) y jouent un rôle important. En effet, la constitution du pays affirme que le Cameroun est un État unitaire décentralisé.

Le transfert par l'État central aux CTD des compétences et des moyens appropriés vise à faire de celles-ci des acteurs centraux du développement économique et social impulsé par sa base locale. En particulier, les communes se voient attribuer non seulement une mission générale de développement et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de leurs habitants, mais aussi un rôle de promotion des pôles de croissance dans le cadre de l'option de territorialisation des politiques publiques.

La Commune de Yaoundé VII a ainsi adopté sa vision particulière découlant de la vision nationale, qui s'énonce comme suit :

**« A l'horizon 2035, la Commune de YAOUNDE 7 est un pôle d'attraction majeur, une cité prospère et ouverte à la création et à la redistribution des richesses ».**

Cette vision communale postule que les populations urbaines et rurales de l'arrondissement de Yaoundé VII ont atteint un niveau de développement harmonieux ayant un effet d'entraînement sur le développement économique et social du département du MFOUNDI et de la région du Centre.

Le Plan Communal de Développement de Yaoundé VII constitue pour la période 2015-2019, la première séquence dans la réalisation de la vision adoptée. Il inclut les projets de la commune et définit un cadre commun de référence pour l'élaboration des plans d'actions des services et des budgets communaux. En outre, il s'établit comme une clé de lecture, d'analyse et d'évaluation de l'engagement d'ensemble des parties prenantes dans la tri-articulation (société civile, autorités publiques et entreprises du secteur marchand) pour le soulagement des souffrances, la lutte contre la pauvreté et l'action d'appui au développement durable.

### ▪ **Les Objectifs de développement**

#### • *Objectif général*

Le maître-mot de l'exécutif communal consiste à impulser le développement local par la réalisation participative des projets structurants ; il s'agit de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à la

mise en place des programmes concertés, élaborés, exécutés suivis et évalués avec l'implication des acteurs opérationnels et la synergie d'actions créées entre eux.

- **Objectifs spécifiques :**

- Réhabiliter et renforcer l'accès aux infrastructures et services sociaux de base notamment en ce qui concerne l'eau potable, l'éclairage et la sécurité; la sécurité sociale des personnes dépendantes de l'économie informelle, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes; les systèmes d'électrification; l'habitat et l'environnement ; le foncier et le programme immobilier.
- Doter la CAY7 des infrastructures éco touristiques, sportives et de loisirs
- Favoriser l'industrialisation locale des secteurs de production en agriculture, en logements sociaux et VIP, en préfabriqués pour les BTP.
- Renforcer les capacités structurelles, organisationnelles et opérationnelles des organisations de base pour qu'elles puissent contribuer efficacement à la mise en œuvre du plan de développement communal.

- **Une commune de production**

Le positionnement de la CAY7 englobant la zone rurale et l'espace urbain, le point de départ du tracé de l'autoroute Yaoundé-Douala et les voies de contournement font prévoir le décaissement des populations des autres localités pour la CAY7 et appellent la nécessité d'aménagement et d'assainissement des espaces. Cette nécessité est également accentuée par l'implantation des services publics (centraux et déconcentrés), et le développement des activités socioéconomiques liées à l'accroissement démographique.

L'Etat dispose dans cette commune d'une réserve foncière de 300 hectares qui peut faire l'objet de viabilisation, de lotissement et d'aménagement.

L'option de l'exécutif communal est celle de la maîtrise du développement urbain, dans un cadre nouveau qui ouvre un vaste champ d'opportunités à saisir pour faire face aux nouvelles exigences. Pour ce faire, l'exécutif municipal compte s'appuyer sur la coopération internationale décentralisée, les partenariats public-privé (PPP), l'exploration de nouveaux guichets de financement des projets des CTD, ouvertures qui militent en faveur de la conception et de la réalisation de projets structurants pour booster le développement socioéconomique de Yaoundé VII et de ses habitants.

Outre les besoins liés aux missions régaliennes de la Commune, le nouvel exécutif communal a pris une ferme option pour la promotion des projets à valeur ajoutée générateurs d'emplois pour les jeunes et de revenus pour la commune. Ainsi le PCD de Yaoundé7 inclut trois catégories de projets :

- **Les projets classiques** relevant des compétences ordinaires de la commune : construction des marchés, hygiène et salubrité publique, enseignement maternel et primaire, infrastructures de base, accès à l'eau potable, éclairage public, assainissement et lutte anti-vectorielle, encadrement des populations vulnérables, appui aux associations locales, etc.
- **Les projets impulsés par l'Etat et hébergés par la commune :**
  - Unité de traitement, de conditionnement et de commercialisation en gros des denrées alimentaires (MINCOMERCE)
  - Unité d'abatage et conditionnement de bétail (MINEPIA)
  - Centre de Métrologie légale (MINCOMERCE)
- **Les projets structurants développés par la Commune :**
  - La construction d'un complexe communal,
  - La construction d'un centre de loisirs municipal / manège /parc d'attraction,
  - La construction d'un centre de production artistique,
  - La construction d'un complexe hôtelier écotouristique,
  - La construction d'un grand centre commercial des matériaux de construction,
  - Le projet intercommunal agropastoral et industriel,

- Le projet de construction des cités municipales
- Le projet carrière municipale
- Le projet d'appui aux établissements de microfinance
- Le projet de promotion d'une société de transport communal
- Le projet de traitement et de conditionnement d'eau minérale (CDE)
- La construction d'une unité de béton manufacturé,
- Le projet technopôle bois
- Le projet unité de production de gaz hospitalier.
- Le centre de formation et d'appui aux petits métiers

A côté de ces trois (03) catégories de projets, la commune s'est engagée à aider au développement des projets relevant du **RELESS** (Réseau local de l'économie sociale et solidaire : Les politiques de développement de notre pays sont actuellement caractérisées par la dominance d'une économie de marché plurielle où le secteur privé à but lucratif et le secteur public sont les acteurs déterminants. Cependant, la contribution d'un « tiers secteur » (sociétés coopératives, mutuelles, associations gestionnaires) au développement des populations est indéniable. Ce secteur qui n'est ni public, ni privé à but lucratif est basé dans son organisation et sa philosophie sur la solidarité entre les membres qui sont en même temps propriétaires de leurs entreprises. Ces formes d'entreprise représentent une part non négligeable dans création des emplois, des biens et des services, et doivent être considérées de plus en plus comme faisant partie intégrante de l'économie plurielle, dans le processus de création d'emplois et de richesses. D'où la vision de la commune d'arrondissement de Yaoundé 7 à travers la présente politique qui est de : « Contribuer au raffermissement d'une société démocratique au sein de laquelle la réduction de la pauvreté se réalisera par la création et la redistribution de richesses à travers la promotion des entreprises et organisations basées sur la solidarité et la primauté de l'Homme ».

Les orientations de la politique de promotion de l'économie sociale et solidaire sont énoncées en fonction des difficultés et défis constatés. Ainsi quatre (04) orientations stratégiques serviront d'éclairage pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions envisagés pour opérationnaliser cette politique. Il s'agit de :

1. Renforcement institutionnel, législatif et réglementaire du secteur de l'économie sociale et solidaire, à travers l'aide à la structuration de ces sociétés de coopératives dans la commune
2. Renforcement des capacités de ces acteurs à travers l'organisation des formations techniques agricoles des coopératives et l'acquisition du petit matériel agricole.
3. Développement de l'information, de la formation et de la recherche avec une mise en synergie des différents acteurs à travers le projet d'appui aux initiatives locales.
4. Administration et Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la politique communale de promotion de l'économie sociale et solidaire.

Chacune de ces orientations stratégiques est déclinée en résultat stratégique à atteindre.

Il s'agit de:

**Résultat stratégique 1:** Les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire sont structurées et évoluent dans un environnement institutionnel, législatif et réglementaire amélioré et propice à leur développement.

**Résultat stratégique 2:** Les organisations de ce secteur de l'économie sociale et solidaire disposent des capacités techniques et managériales renforcées qui leur permettent de contribuer de manière satisfaisante à la création de richesse et la lutte contre la pauvreté dans la commune.

**Résultat stratégique 3:** L'accès des organisations à l'information ainsi qu'aux moyens de communication est accru, la formation et la recherche qui s'y développent contribuent au rayonnement de l'économie sociale et solidaire au niveau de la commune.

**Résultat stratégique 4:** La conception et la mise en œuvre des plans d'actions communaux de promotion de l'ESS se font de manière efficiente, efficace et concertée.

▪ **Les Projets phares:**

Les principaux projets phares de la Commune sont ici présentés en raison de leur caractère stratégique pour le développement de Yaoundé et du Mfoundi.

• **Le projet Parc d'engins**

Il se fonde sur la densité des activités économiques et agricoles de la zone et sa périphérie, la nécessité d'accompagner la planification et les aménagements à l'intérieur des quartiers urbains et des villages, ainsi que les actions d'assainissement. Dans cette situation, la CAY7 fait face à un déficit d'équipement et matériels de travaux publics disponibles qu'il s'agit de résoudre à travers ce projet.

Le projet se réalisera à travers une société d'économie mixte (SEM) qui exercera diverses activités à savoir : la location d'engins, les travaux d'entretien routier et les travaux d'aménagement.

La location d'engins permettra à la commune d'enranger des ressources additionnelles qui alimenteront son budget et assureront le service de la dette.

Les travaux d'entretien routier permettront à la commune de disposer en tout temps des voies de circulation en bon état.

Les travaux d'aménagement vont permettre d'accueillir les services déconcentrés et de réaliser des lotissements dans une logique d'approche ville nouvelle. La cote part en superficie aménagée revenant à la commune sera mise en vente pour accroître les ressources de la commune et assurer le service de la dette.

• **Le projet carrière municipale**

Les études techniques, géotechniques et économiques ont été réalisées par le *Labogénie*. La disponibilité de la roche/pierre, l'existence des carrières artisanales tenues par des jeunes, le développement des métiers de taille de pierre, de moellons, de fabrication de pavés, de balustres et d'agrégats sont autant d'atouts pour la mise sur pied d'une carrière industrielle qui trouvera dans la commune une main d'œuvre exercée et des débouchés certains au-delà de la Commune.

L'entretien des voies secondaires par la mise en œuvre des techniques HIMO permettra de créer des emplois et de réduire le chômage des jeunes

La production d'agrégats sera destinée d'une part, à la commercialisation qui apportera des ressources additionnelles au budget de la Commune, et d'autre part à la contribution au bitumage des voies communales.

A la carrière sera intégrée une unité de préfabriqués (Centrale de béton manufacturé) alimentée par les produits de la carrière. Les produits de ladite centrale faciliteront la construction et l'entretien des routes. En effet, l'aménagement des routes et des trottoirs en béton est l'un des moyens les plus simples pour la construction et l'entretien des voies de circulation. L'exécution de tels travaux en régie permettrait à la commune d'avoir plus de réactivité et de réaliser des économies substantielles.

• **Le projet Unité de béton manufacturé**

Ce projet appuiera l'aménagement des voies d'accès dans les quartiers par la construction de passerelles en pavés et constituera une ressource additionnelle pour la commune grâce à la commercialisation des produits tels que : pavés, blocs, linteaux...

Les grands projets de l'Etat liés au génie civil (routes, logements, infrastructures sportives) offrent une grande opportunité cet égard. Le potentiel affiché est centré sur :

- les grands projets immobiliers,
- la construction des logements de la SIC,
- les promoteurs immobiliers privés,
- le marché traditionnel des particuliers,

- le projet d'aménagement du chenal du Mfoundi

- ***Le Projet éco touristique (Lac de la Mefou)***

La capitale Yaoundé est en déficit d'espaces de tourisme et de loisirs. Le lac de la Mefou et ses alentours de forêt et de chaîne de montagnes offrent un cadre exceptionnel à valoriser dans la perspective de la création d'un grand projet éco touristique qui comprendra les aspects suivants :

- Ecolodge
- Piscine
- Golf
- Résidence hôtelière
- Sports nautiques
- Restaurants
- Alpinisme
- Ponton nautique
- Zone résidentielle
- Bungalows
- Plages

Une étude de pré faisabilité a été réalisée par la société EGIS. Les études techniques sont prévues en 2015.

- ***Le projet de Cités municipales***

La pression démographique qui s'exerce sur la capitale touche particulièrement les zones périphériques dont une partie de Yaoundé VII. Avec l'option de la maîtrise du développement urbain prise par l'exécutif municipal, il s'agit ici de développer un programme devant contribuer à accroître l'offre de logements, aussi bien logements sociaux que logements de standing.

Ce projet sera réalisé avec l'implication des opérateurs et PME locaux du domaine, et l'appui de partenaires techniques étrangers. Le programme initié dans ce sens par le Crédit Foncier et le FEICOM sera mis à contribution. Une centaine de logements seront ainsi offerts dans un premier programme qui pourra par la suite être dupliqué dans d'autres espaces à l'intérieur de la commune.

# LOCALISATION DE LA COMMUNE DE YAOUNDE 7

